

Gouvernement du Québec

Décret 620-2011, 15 juin 2011

CONCERNANT la nomination de monsieur Luc Joly comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Luc Joly de Sainte-Mélanie, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 16 juin 2011;

QUE le lieu de résidence de monsieur Luc Joly soit fixé dans la Ville de Joliette ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

55848

Gouvernement du Québec

Décret 621-2011, 15 juin 2011

CONCERNANT la nomination de madame Sonia Bérubé comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Sonia Bérubé de Jonquière, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 16 juin 2011;

QUE le lieu de résidence de madame Sonia Bérubé soit fixé dans la Ville de Baie-Comeau ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

55849

Gouvernement du Québec

Décret 622-2011, 15 juin 2011

CONCERNANT la nomination de madame Silvie Kovacevich comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Silvie Kovacevich de Montréal, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 16 juin 2011;

QUE le lieu de résidence de madame Silvie Kovacevich soit fixé dans la Ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

55850

Gouvernement du Québec

Décret 623-2011, 15 juin 2011

CONCERNANT la nomination de madame Geneviève Graton comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Geneviève Graton de Mont-Royal, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 16 juin 2011;

QUE le lieu de résidence de madame Geneviève Graton soit fixé dans la Ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

55851